

SERVICE TELEGRAPHIQUE

EUROPE

Bruxelles, 15.—Il n'y a pas eu de procession du Saint Sacrement, de peur de provoquer de nouvelles émeutes.

Paris, 14.—M. Meline, ministre de l'Agriculture, dans un discours prononcé à l'exposition d'Épernay, a annoncé la détermination du gouvernement français de proposer au parlement une légère augmentation des droits d'entrée sur les bestiaux afin d'en encourager l'élevage.

Paris, 14.—Le ministre de l'Intérieur a lancé un décret défendant les combats de taureaux. Cette décision a été prise par suite des scènes de cruauté qui ont eu lieu dans les combats en divers parties de la France.

LE MIRACLE DE ST-JANVIER

Nous lisons dans la *Liberia Catholica* de Naples :

"Dans l'après-midi de samedi dernier, le précieux sang de Saint-Janvier, extrait de la fiole où il est conservé, au mal re autel de la chapelle du Trésor de la cathédrale, fut trouvé à l'état solide. Transféré processionnellement à l'église de Santa Chiara, il se maintint dans le même état. Exposé en regard des restes de la tête du saint, on remarqua après cinquante minutes de prières qu'il se liquéfiait. C'est le miracle qui s'opérait. Quand il fut rapporté à la cathédrale le sang s'était de nouveau solidifié, mais de nouveau il se liquéfia en partie sous l'action des prières nouvelles.

"Dimanche dans la chapelle du Trésor, et ce matin, lundi, mêmes manifestations miraculeuses."

JOS MONTFERRAND

La conférence que M. Sulte a préparée pour le club de raquettes "Frontenac" vient d'être mise en brochure. Nous en détachons l'anecdote suivante qui se rapporte à notre ville.

"Montferrand était un nageur accompli. Il dut à cette faculté la chance de sauver sa vie dans une circonstance remarquable.

Les Irlandais ne le cherchaient plus qu'en bande et pour le tuer, après l'affaire du pont de Hell. Ses patrons lui recommandaient de ne point se risquer à Bytown sans être accompagné. Un jour, se trouvant seul au bord du Rideau, il fut surpris par une troupe qui le cerna et il dut traverser la rivière à la nage. Sur la grève opposée, une autre bande, armée de fusils, jeta, on le guetta. Alors, prenant le fil de l'eau, il se laissa emporter vers la chute. Au moment de sauter il adressa une fervente prière au ciel. Deux heures plus tard, Bytown savait que Montferrand, était englouti dans la rivière — mais il changeait tranquillement d'habit chez un hôtelier du nom d'Agépit. L'espérance et racontait son aventure.

La couche d'écume qui flotte au pied du Rideau avait dérobé le plongeur aux yeux de ses ennemis. Le temps que ceux-ci prirent à descendre la côte, il l'employa à se dérober sous les replis de la catacacte. Le Rideau tombait encore, il y a quinze ans, de manière à laisser plusieurs vides sous ses voiles admirables. M. Louis-Joseph Papineau m'a raconté que, vers 1810 il avait pu se glisser sans se mouiller derrière une grande partie de la chute. En 1613, Samuel de Champlain disait : "cette chute tombe d'une telle impétuosité qu'elle fait une arcade ayant de largeur près de quatre cents pas. Les Sauvages passent dessous par plaisir, sans se mouiller que du poudrin que fait la dite eau."

Si l'on n'objecte qu'il est plus facile de concevoir Montferrand caché de cette manière que descendant avec le flot les trente pieds de la chute, je ferai observer que j'ai connu un nommé Perrot (son ancêtre était le fameux Nicolas Perrot) qui avait sauté la Grande-Mère, sur le Saint-Maurice, une chute bien autrement dangereuse que celle du Rideau. J'ai connu aussi Dupire Hayot qui s'était mis à descendre les Piles couché sur un billot. Il avançait avec la rapidité d'un cheval lancé ventre à terre, lorsque la pièce de bois rencontra une roche. Dupire vola en l'air comme une plume et retomba dans les bouillions et les remous. Chacun le crut perdu. A quelque distance de là il sortit sa tête de l'eau, grimpa ensuite sur un billot et se mit à rire de ceux qui allaient à son secours. Cet exploit est pour le moins comparable à celui de Montferrand."

Une compagnie dramatique étrangère donnera des représentations à l'Opéra vendredi et samedi.

COURRIER DE HULL

Les travaux de construction de la nouvelle salle des révérends Pères Oblats avancent rapidement.

Jusqu'à présent le nombre de ceux qui ont manifesté le désir d'aller à la St Jean-Baptiste à Montréal n'est pas très considérable.

La société St Jean-Baptiste de Hull doit se joindre à la société St Jean Baptiste d'Ottawa pour célébrer la fête nationale, dimanche prochain, à l'église St Jean-Baptiste d'Ottawa.

La police a fait hier, à Hull, l'arrestation des nommés Provost et Richard, accusés d'avoir, il y a quelques jours déjà, lié et garrotté un nommé Russell, et de lui avoir enlevé une certaine somme d'argent.

La procession du St Sacrement a été suivie, hier, par un nombre considérable de fidèles. Les diverses associations religieuses de la ville, les élèves des sœurs et des chers frères y ont pris part. La procession a défilé par les rues du Lac, Principale, Inkerman et de l'Eglise. La magnificence fanfare de Hull a joué les plus beaux airs de son répertoire.

CUEILLETES DU REPORTER

Il y aura séance du conseil de ville, ce soir.

Les membres de l'Union Saint-Thomas se réuniront, ce soir, à leur salle.

Il y aura assemblée de la société de construction de navires, à Hull ce soir.

Theurer, le champion équilibriste du monde, prendra part à la célébration du 1er juillet à Ottawa.

On peut obtenir chez M. Wallis, photographe, rue Sparks, des photographies très bien réussies de la procession du Saint Sacrement.

Le meurtrier de Quio, le nommé Wolsey, n'est pas venu à Ottawa comme on le croyait. On le suppose traversé aux Etats-Unis.

M. Tarte, du *Canadien*, répondra à la santé de la presse au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

Il ne faut pas oublier le No. 1 Store où l'on vend des habillements d'enfants, en serge pour \$2 et en coton pour \$1.50, coin des rues Nicholas et Rideau.

Un grand nombre de personnes d'Ottawa sont allées à la Gatineau, hier, pour prendre part à la procession de la Fête Dieu.

Robert Warner, Clara Warner et Mary Curtis, condamnées pour vol à la cour du comté, samedi dernier, partiront pour Kingston, demain.

Le régiment des gardes à pied du gouverneur général, paradera dans les rues d'Ottawa, ce soir, corps de musique en tête.

Plus de 500 personnes ont assisté au concert-procédant donné à la salle d'exercice par le corps de musique du 43e bataillon, samedi soir.

On rapporte que la pêche à l'achigan est abondante sur les lacs en haut de la Gatineau. M. Jos. R. Esmonde a reçu, ce matin, un achigan pesant 5 livres.

Quinze nouveaux acteurs pour le Dime Pavillon sont arrivés à Ottawa, à midi. Le programme de cette semaine promet d'être très brillant.

Une collision entre deux voitures est arrivée sur le chemin de Chelsea, hier après-midi. Une femme âgée qui était dans une des voitures a été gravement blessée à la jambe droite.

On demande un commis de 1ère classe, pour le détail de marchandises sèches.

A. C. LAROSE, 49 et 51 Rue Rideau.

Les restes de feu Jas Campbell, l'un des employés de la bibliothèque, mort, samedi, ont été transportés, aujourd'hui, à North-Middlesex, où aura lieu le service funéraire.

Épargnez-vous donc d'avoir chaud — Habits d'alpaca pour \$1.75, en toile \$1. Grandeur plus petites pour garçons, 75 cts., au No. 1 Store, coin des rues Nicholas et Rideau.

M. Henri Filteau, tailleur bien connu à Ottawa, vient d'ouvrir à son compte un établissement de tailleur chez M. A. C. Larose, marchand, 49, rue Rideau. M. Filteau s'est assuré les services de plusieurs tailleurs et couturiers de première classe, et il sera en mesure d'exécuter tous les ordres que l'on voudra bien lui confier, que les étoffes aient été achetées chez M. C. Larose ou ailleurs.

Les funérailles de feu M. F. J. McKay, secrétaire particulier de sir Hector Langevin, ont eu lieu, hier après-midi. La dépouille mortelle du défunt a été enterrée au cimetière Beachwood. M. McKay était âgé de 38 ans environ.

Ashburham, Mass., 14 janvier 1880.—J'ai été très malade pendant plus de deux ans. Tous désespéraient de ma guérison. J'avais essayé les médecins les plus habiles, mais ils n'avaient rien fait. J'avais les poumons et le cœur très malade et je ne dormais pas des nuits. Je dis alors à mes enfants que je ne mourrais pas en paix tant que je n'aurais pas fait l'essai des Amers de Houboulin. J'en pris deux bouteilles qui m'ont beaucoup soulagé. Je suis guéri maintenant. Plusieurs malades ici ont vu comme j'avais été guéri, et se servent aujourd'hui avec succès de cette médecine sans pareille les Amers de Houboulin.

MME JULIA G. CUSHING.

COUR DE POLICE

[Présidence du juge O'Garra] Ottawa, 16 juin 1884.

Charles Shea, trouvé ivre-mort sur la rue Dalhousie, à 2 heures de l'après-midi, est condamné à \$1 d'amende et \$1 de frais ou 8 jours de prison.

D. Kealy, pour ivresse, est condamné à \$3 d'amende et \$2 de frais.

Chs McGinn, accusé d'ivresse, est condamné à trois jours de prison.

J. McInstry, accusé de vol, cause remise à vendredi prochain.

Alfred Sigouin, accusé du vol de deux concombres, est acquitté sur promesse de ne plus voler.

William Seabrook, accusé d'insanité, est renvoyé en prison jusqu'à jeudi.

Peter O'Hara, accusé d'avoir insulté Alexandre McQuaig, cause retirée.

Chs Belliveau, accusé d'avoir volé un poids, est condamné à un mois de prison.

Georgie Johnston, accusée d'être une habitée d'une maison de prostitution tenue par Marie Lafleur, est acquittée sur promesse de quitter la ville.

Marie Lafleur, accusée de tenir une maison de prostitution sur la rue Rideau, est acquittée sur promesse de quitter la ville.

AVIS SPECIAUX

Troquois — L'automne dernier, une centaine de sauvages Iroquois sont montés dans les chantiers de la rivière Ottawa pour passer l'hiver à faire la coupe du bois. Ils sont arrivés à la gare Union ce matin. Le chef ayant aperçu l'enseigne du restaurant l'Iroquois si bien tenu par M. G. Gratton, et alla s'informar si le propriétaire du restaurant était un Iroquois. On lui répondit que le grand père était sauvage, sur ce, le chef de la troupe alla chercher les sauvages et s'emparèrent du restaurant. Les sauvages se trouvant si bien de la bonne qualité des liqueurs, vins et cigares et de la table qui est toujours richement garnie qu'ils ne voulaient plus quitter le restaurant. M. Gratton a été forcé de faire venir un détachement de la police du gouvernement pour leur faire faire place aux nombreux visiteurs qui arrivent tous les jours à ce restaurant populaire.

M. Victor Bélanger, doreur et argentier de Québec, est arrivé à Ottawa ces jours derniers, et ouvrira ces jours-ci un atelier sur la rue Sussex. M. Bélanger est actuellement fixé au N. 63, rue Murray. Il est prêt à exécuter toute commande que l'on voudra bien lui confier, en attendant son nouveau local.

Au clergé — Toute espèce d'ornements d'église, tels que vases, calices, patènes, ciboires, crucifix, ostensoirs, burettes, encensoirs, chandeliers et autres ornements d'autels. Calices et ciboires dorés au vermeil, une spécialité. Le seul établissement de ce genre à Ottawa.

IMPORTATIONS — Un assortiment complet de souvenirs de Première communion, de livres, d'images, de chapelets, de médaillons, de crucifix, de bénetiers, ainsi qu'une grande variété d'autres objets nouveaux, viennent d'être reçus chez

P. C. Guillaume, 455 rue Sussex.

Les propriétés de la Diphthérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

SERVEZ VOS INTÉRÊTS — Montres et bijouteries de toutes sortes, dans les derniers goûts et de toute qualité. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon la vente est nulle. Réparations garanties. Verres de montres 10 cents seulement. H. Norz, No. 30 rue Rideau, porte voisine du "London Chop House."

Cher Monsieur, — J'ai beaucoup de plaisir à recommander l'Élixir de Dewa, pour les rhumes, la toux, et toutes les affections des poumons, soit pour les enfants ou les adultes, car j'en ai fait usage pendant dix ans dans ma famille, et avec le plus grand succès. Nous en avons toujours à la maison, et nous croyons que chaque famille devrait en faire usage en suivant bien les directions ; un grand bien résultera de son usage. Tout à vous, JOHN HULL.

On demande 100 couturières pour faire des habits. Les plus haut prix seront payés pour les habits militaires. S'adresser chez P. C. AUCLAIR, rue Sparks.

La Sprucine — La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de propriétés médicinales, que l'on vaute tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

Pas de humbug — Encore un nouveau témoignage en faveur de la Valéria. Qu'on lise la lettre de M. Girouard, dans laquelle l'ex-député de Kent, reconnaît que cette inestimable préparation lui a rendu la chevelure qu'il avait perdue. Avec une pareille découverte il n'y a plus lieu de rester chauve. Avis à tous les intéressés.

A ce sujet, il est bon que nous prévenions ceux qui font usage de la Valéria contre la disposition générale à en employer plus que la direction l'indique. Il est absolument nécessaire de se conformer strictement aux directions. L'excès est nuisible.

N.B. — 2,000 chapeaux en paille et en felt pour hommes et garçons d'une valeur de \$100 pour 25 cents chaque au nouveau magasin de \$1.00 et 10 cents ; au fameux poste antérieur occupé par M. Flanigan, 137 rue Sparks.

1,500 personnes visitent ce magnifique magasin tous les jours, et tous s'en retournent avec la joie dans le cœur.

D. A. HARPER, de Montréal, Propriétaire.

PAS DE HUMBAG !

La Valéria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser. Le dernier témoignage, spontané comme tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. Lavolette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agents en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau-Brunswick. Le voici :

Boucotte, N.B., 4 janvier 1884. MM. Lavolette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs fois ayant été témoin que cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Votre tout dévoué, G. A. GIROUARD, Ex-député de Kent.

La Valéria a déjà obtenu un débit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une pareille découverte.

A vendre chez tous les pharmaciens. En vente chez C. O. Dacier, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.

A WHOLESOME CURATIVE.

NEEDED IN Every Family.

AN ELEGANT AND REFRESHING FRUIT LOZENGE FOR Constipation, Indigestion, &c. SUPERIOR TO PILL and all other system regulating medicines. THE DOSE IS SMALL. THE ACTION PROMPT. THE TASTE DELICIOUS. Ladies and children like it. Price 30 cents. Large boxes, 60 cents. SOLD BY ALL DRUGGISTS.

CONSUMPTION GUERIE

Un vieux médecin, retiré de la pratique, ayant obtenu d'un missionnaire des Indes Occidentales la recette pour la composition d'un remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, des Bronches, Catarrhe de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, aussi un remède sûr et radical pour la débilité générale et toutes les maladies nerveuses, après en avoir éprouvé les merveilleux effets de guérison dans des milliers de cas, sent qu'il se doit de le faire connaître à ceux qui souffrent. La recette avec ses directions complètes pour la préparation et obtenir de bons résultats sera envoyée gratis à tous ceux qui en feront la demande. Adressez avec timbre poste et nommant ce journal, au Dr J. C. RAYMOND, 164 rue Washington, Brooklyn, N. Y.

31 Jan. 84 1 an

DECOUVERTE SCIENTIFIQUE

Savons Médicinaux du Dr V. Perrault DE SAINT-EUSTACHE

Après avoir pendant plus de trente ans étudié spécialement la DERMATOLOGIE, et après avoir même, dans ce but, passé quelques années dans les hôpitaux de Paris, le Dr V. PERRAULT vient de recueillir le fruit de ses travaux en faisant la découverte de propriétés médicinales propres à guérir toutes les affections de la peau.

Jusqu'à ces derniers temps, le Dr Perrault s'était refusé au projet de mettre sur le marché les savons qu'il préparait d'après les données de sa découverte ; mais sur les sollicitations d'un grand nombre de ses confrères et amis, et désireux de venir en aide à la pauvre humanité souffrante, il croit devoir aujourd'hui les mettre à la disposition du public.

L'indépendance de fortune du Dr V. Perrault le met à l'abri de tous les préjugés que le charlatanisme a pu soulever jusqu'à ce jour dans l'esprit du public ; surtout en ces matières médicales. Il suffit de savoir, comme l'a bien dit le Dr D. Marsil, dans une lettre qu'il adressait au Dr O. Perrault, le 6 juillet 1883, que celui-ci ait été inspiré des travaux des spécialistes les plus autorisés, tel que Hebra, Kaposy, Czarnay, etc., pour cesser de croire que le Dr Perrault veuille exploiter le public. Les charlatans prétendent d'ordinaire, par un seul onguent, un seul sirop, etc., guérir toutes les maladies possibles et impossibles, il y a là un contre bon sens évident.

Il n'en est pas de même pour les Savons médicinaux du Dr V. Perrault. Dans chacune des espèces de savons qu'il prépare, et qui sont au nombre de 18, il fait entrer des médicaments adaptés à la maladie qu'il s'agit de guérir. On comprend facilement, en effet, qu'il rife, les dartres, le rhumatisme, la teigne, les hémorrhoides, etc., que toutes ces maladies, différant entre elles, ne sauraient être guéries par le même remède. Il faut donc pour chacune de ces maladies des propriétés médicinales différentes. Qu'on en fasse usage, que les malades essaient ces savons, et tous ne pourront manquer d'en proclamer l'excellence, comme les savants auxquels ils ont été soumis.

NUMEROS ET USAGES DES SAVONS MEDICINAUX

- SAVON No 1—Pour demangeaisons, 25cts. No 2—Détersif, plaies de toutes sortes, 25cts. No 3—Pour les lentes, croûtes, etc., 25cts. No 4—Pour ulcères syphilitiques, 25cts. No 5—Pour dartres, 25cts. No 6—Pour la teigne, 25cts. No 7—Pour les maladies de la barbe, 25cts. No 8—Pour les taches de rousseur et masque, 25cts. No 9—Pour le rhumatisme, 25cts. No 10—Pour la grosse gorge (goitre), 25cts. No 11—Désinfectant, 25cts. No 12—Pour la rife, 25cts. No 13—Pour les crevasses, 25cts. No 14—Pour embellir la peau, 25cts. No 15—Pour la gale et toutes blessures des animaux, 25cts. No 16—Contre les moustiques et mouches noires, 25cts. No 17—Pour la gale, 25cts. No 18—Pour les hémorrhoides, 50c.

EN VENUE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS. Dépôt général et fabrique à Saint-Eustache ; J. A. PAQUIN, Propriétaire. 31 mai

Grande Vente à Sacrifice DE PORCELAINES, VAISSELLE ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises de printemps qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie., Importateurs directs. Ottawa, 21 Janvier 1884



Joseph SENECAL, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

COIN DES RUES DALHOUSIE et YORK, Ottawa.

Harmoniums, PIANO, UXBIDGE ET THOMAS. WILLIAMS DE TORONTO.

A VENDRE, CONDITIONS TRES FACILES.

R. W. MARTIN & SON, 36 RUE RIDEAU, OTTAWA.

LA COMPAGNIE DU Chemin DE Fer Canadien DU Pacifique

REGLEMENT DES TERRES

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud du Manitoba, à \$2.50 PAR ACRE

et plus, avec les conditions qui demandent la culture de ces terres. Une diminution de \$1.25 à \$3.50 par acre se a faite au acheteurs qui voudront cultiver ; selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La Compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVEES

le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires et numérotées, dans l'espace d'un mille de chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance. Les personnes qui achètent des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier. Des paiements peuvent être faits en débetures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au par, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou à aucune de ses agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg. Par ordre du Bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire. Montréal, 19 février 1884.—6m-5fs